

GUY AZOULAY

68, Avenue Garibaldi
94100 SAINT MAUR DES FOSSÉS

SAINT MAUR DES FOSSÉS, le 24 NOV. 1997

27. NOV. 1997
ARRIVÉE

JPH
DDE
Ci 25-XI

Monsieur le Préfet,

R.N. 19.

J'ai l'honneur de vous remettre le dossier de l'enquête sur la déviation de la

Après une étude approfondie et minutieuse de tous les éléments en sa possession, la Commission à, à l'unanimité, émis un **avis défavorable** à cette opération.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

27/11

DRECH

le dossier demande
1 copie usagée au
ministre de l'équipement

JPH

LE PRESIDENT
DE LA COMMISSION D'ENQUETE

Monsieur Francis IDRAC
Préfet du Val de Marne
Hôtel de la Préfecture

94000 - CRETEIL

**COMMUNE DE BOISSY-SAINT-LEGER
(94470)**

Déviation de la R.N. 19 à Boissy-saint-léger

Classement en route express de cette section 19

Par arrêté en date du 14 août 1997, M. le Préfet du Val de Marne a décidé qu'il serait procédé dans les communes de Bonneuil-sur-Marne, Boissy-St-Léger, Limeil-Brévannes et Villecresnes à deux enquêtes publiques conjointes :

- l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux d'aménagement de la déviation de la R.N. 19 à Boissy-St-Léger, entre la R.N. 406 à Bonneuil-sur-Marne et l'extrémité Sud du diffuseur avec la R.D. 94 E à Villecresnes, comprenant la déviation du centre ancien de Boissy-St-Léger ainsi que l'aménagement d'un transport en commun en site propre entre la R.D. 94 E à Villecresnes et Boissy-St-Léger avec mise en compatibilité des plans d'occupation des sols des communes de Bonneuil-sur-Marne, Boissy-St-Léger, Limeil-Brévannes et Villecresnes.

- l'enquête portant sur le classement en route express de cette section de la R.N. 19

Ces enquêtes ont été ouvertes du 15 septembre 1997 au 18 octobre 1997 inclus, soit pendant 34 jours consécutifs dans les mairies de Bonneuil-sur-Marne, Boissy-St-Léger, Limeil-Brévannes et Villecresnes, ainsi qu'à l'annexe de la mairie de Boissy-St-Léger, le Forum Quartier de la Haie Griselle. Pendant la durée de ces enquêtes, un exemplaire du dossier a été déposé dans chacune des mairies concernées ainsi qu'à l'annexe de la mairie de Boissy-St-Léger, le Forum Quartier de la Haie Griselle, où le public a pu en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture des bureaux (samedis après-midi, dimanches et jours fériés exceptés).

Par ordonnance en date du 20 mars 1997, le Président du Tribunal administratif de Melun a désigné comme suit les membres de la Commission d'enquête :

- Président : M. AZOULAY, Directeur honoraire de Préfecture ;*
- Membres : M. LEPINE, Architecte urbaniste ;
M. CULDAUT, Architecte urbaniste.*

Un membre de la Commission d'enquête s'est tenu à la disposition du public :

- A LA MAIRIE DE BOISSY-ST-LEGER :

le lundi 15 septembre de 9 h à 12 h

le lundi 13 octobre de 9 h à 12 h

le samedi 18 octobre de 9h à 12 h (les 3 enquêteurs étant présents).

- A L'ANNEXE DE LA MAIRIE DE BOISSY-ST-LEGER :

le Forum Quartier de la Haie Griselle

le lundi 6 octobre de 14 h à 17 h

- A LA MAIRIE DE BONNEUIL-SUR-MARNE :

"Services Techniques"

10 bis, rue Grosse

le samedi 4 octobre de 9 h à 12 h

- A LA MAIRIE DE LIMEIL-BREVANNES :

le jeudi 25 septembre de 14 h à 17 h

- A LA MAIRIE DE VILLECRESNES :

le lundi 29 septembre de 9 h à 12 h

Ces enquêtes ont donné lieu à insertion dans les journaux :

** "Le Parisien du Val de Marne" du 7 août 1997 et du 18 septembre 1997*

** "La Croix l'Evènement" du 28 août 1997 et du 18 septembre 1997*

et affichage, 15 jours avant l'ouverture des enquêtes, dans tous les lieux d'enquête précités.

Les certificats joints au dossier font état de l'accomplissement de cette formalité.

Une visite des lieux a été effectuée le mercredi 15 octobre de 9 h à 11 h 30, sous la conduite du maître d'ouvrage.

Par ailleurs, à la demande du Maire, une séance de travail s'est tenue le mercredi 15 octobre, à la mairie, pour évoquer principalement les questions posées au sujet de la desserte du quartier et de la zone d'activités de la Haie Griselle. Ci-joint le compte rendu.

M. LEPINE, commissaire enquêteur, assistait à cette réunion.

Ces enquêtes ont été ouvertes suite aux études entreprises et aux conclusions déposées par la Direction départementale de l'Équipement.

La Commission d'enquête, après sa réunion du 28 octobre 1997, a soumis le 5 novembre 1997 à la Direction départementale de l'Équipement la synthèse des observations faites tant par les associations que les conseils municipaux et particuliers (Cf. dossier joint B) et contenues dans les 12 registres ouverts au public.

Elle a reçu sa réponse jointe à ce rapport le 13 novembre 1997.

Elle s'est réunie à nouveau les 17 et 24 novembre 1997 pour étudier tous les documents qui lui étaient soumis et prendre une décision portée in fine du rapport.

A - PRESENTATION DU PROJET

Compte tenu de la densité de la notice et de l'étude d'impact ainsi que les illustrations et dessins en couleur pour plus de clarté, il a paru souhaitable à la Commission d'insérer la notice de présentation établie par la Direction départementale de l'Équipement.